

**48EME SESSION ORDINAIRE DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES PEUPLES
26 FÉVRIER AU 23 MARS 2018
ARUSHA, TANZANIE**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE
DU PRÉSIDENT**

- Monsieur le Vice-Président
- Honorables Juges, Chers Collègues
- Monsieur le Greffier et les fonctionnaires de la Cour

Je voudrais réitérer à votre endroit ainsi qu'à vos proches mes vœux les plus sincères d'une nouvelle année fructueuse et paisible. Je vous renouvelle ces vœux que j'avais déjà exprimés dans mon message annuel pour l'année 2018 conjointement avec ce que je pourrais appeler la direction que j'ai proposée d'imprimer à la Cour cette année.

Mes propos introductifs à la première session de l'année se formulent par conséquent autour de ce message annuel structuré par la double perspective de l'efficacité judiciaire et de la synergie dans le système africain des droits de l'homme. Le renforcement de l'efficacité judiciaire de la Cour est demeuré une constante dans mon discours le long de l'année 2017. Au-delà du discours sur lequel nous avons tous désormais un consensus suffisamment ancré, l'année 2018 nous impose des résultats judiciaires tangibles. En des termes plus clairs, au cours de l'année 2018, la Cour a l'impératif de rendre le nombre le plus élevé d'arrêts de substance rendus par an depuis qu'elle a ouvert son prétoire. L'état du travail préparatoire effectué par le Greffe entre la dernière session et celle-ci me fait indiquer sans aucun doute que la matière première est abondante et que l'inconnu de l'équation demeure le niveau d'implication directe des juges dans la finalisation des décisions. Quoi qu'il en soit, je souhaite nous rappeler que le budget 2019 de la Cour a été adopté par les organes politiques de l'Union africaine sous la condition que la Cour réalise l'objectif d'au moins trois arrêts rendus par session. L'augmentation de la durée de nos sessions ordinaires est également associée à cette condition. Pour conclure sur ce point, je voudrais nous suggérer de formaliser la proposition déjà largement acceptée d'observer une session de battement entre l'adoption de la version finale de nos décisions et leur prononcé. Une étude minutieuse de nos décisions révèle de nombreuses erreurs non seulement typographiques mais également substantielles susceptibles d'entacher la justice de qualité que nous voulons pour le justiciable africain. Cette pause d'une session nous évitera également des situations où nous devons rendre un arrêt sur dispositif ou même poursuivre la rédaction après adoption de la décision.

Honorables Juges, fonctionnaires de la Cour, les défis qui nous attendent au cours de cette année sont multiples et divers. Je me réfère par exemple à l'urgente nécessité de repenser le dialogue avec les organes politiques de l'Union africaine, les Etats et la communauté des droits de l'homme, notamment la société civile. Je pense en outre et surtout à notre positionnement dans un contexte africain marqué par les réformes de l'Union africaine et de ses organes. Vous vous doutez bien, tout comme moi, que le

mouvement des réformes va toucher directement la Cour africaine et que la logique de synergie déjà annoncée par les rapports préliminaires de la commission en charge des réformes est une logique imparable. Mon souhait est que la Cour s'ajuste à la réforme de manière proactive pour éviter d'être surprise par les décisions de restructuration qui vont inévitablement se déferler le long de l'année 2018. A cet égard, j'estime que la Cour doit multiplier les initiatives de collaboration avec la Commission de Banjul et le Comité en charge des droits de l'enfant. En particulier, avec la Commission, en notant l'engagement positif des bureaux en exercice des deux organes, nous devons donner un coup d'accélérateur à la complémentarité judiciaire. Il me plaît pour conclure sur cette question, de nous rappeler l'impérieuse nécessité de réviser notre approche à la communication et aux relations publiques. L'impression et le sentiment relayés par les Etats membres de l'Union africaine et l'opinion publique en générale est celle d'une Cour africaine budgétivore et improductive. Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, il faut avouer que cette impression n'est pas totalement infondée même si la justice ne peut se mesurer par sa seule quantité. Cependant, nous devons désormais expliquer à la communauté africaine des droits de l'homme pourquoi la moyenne de temps mis à finaliser nos affaires a augmenté de près de deux ans sur les quatre dernières années. Par ailleurs, même pour ce que nous produisons, aucune approche méthodique et systématique de vulgarisation n'est adoptée. En d'autres termes, si l'activité de la Cour ne fait pas l'objet d'une publicité pertinente et efficace, le gap de communication donnerait l'impression d'une Cour improductive.

Honorables Juges, fonctionnaires du Greffe, c'est dans la même logique de synergie du système africain des droits de l'homme que je place la visite qui commence ce jour d'une délégation de l'ensemble des juges et des plus hauts fonctionnaires de la Cour de justice de la CEDEAO. De mon point de vue, cette haute juridiction sœur est aujourd'hui une interlocutrice incontournable dans le dialogue judiciaire que nous impose la double communauté normative et structurelle. Je suis persuadé que chacun de nous contribuera personnellement à faire de cette visite un succès mémorable.

Chers Collègues, je m'adresse à nouveau à nous en tant que juges. De mon point de vue, notre mission est de laisser à la postérité une Cour africaine qui rend, de manière efficace, la mission de justice pour laquelle elle a été créée. Nous nous en irons à la fin de nos mandats respectifs mais la Cour restera et elle sera ce que nous aurions fait d'elle. Si nous remplissons notre mission en pensant non pas à nous-mêmes mais plutôt à l'institution qu'est la Cour, alors nous aurions été utiles à l'Afrique. Il n'est pas superflu de répéter que sans l'implication directe des juges, la Cour ne peut pas atteindre son plein potentiel judiciaire.

C'est en insistant sur les obligations et la responsabilité que nous impose notre office de juge que je vous souhaite de pertinentes délibérations et déclare ouverts les travaux de la 48^{ème} Session ordinaire de la Cour.

Je vous remercie.
Sylvain Oré